

De nouveaux moyens pour renforcer le maternel

■ La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordée sur l'engagement de 1 100 professionnels supplémentaires.

C'est une des premières concrétisations politiques des engagements pris dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

La semaine dernière, la ministre de l'Éducation Marie Martine Schyns (CDH), et l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont précisé les modalités d'attribution des renforts qui avaient été annoncés pour l'enseignement maternel.

Un enseignant pour 20 élèves maximum

Dès le mois de septembre, et dans les trois ans à venir, 1 100 professionnels de la petite enfance seront recrutés. Il s'agira aussi bien d'instituteurs, que de puériculteurs ou de psychomotriciens.

Désormais, avec cet accord, précise le gouvernement, les emplois d'enseignants dans l'enseignement maternel seront calculés en fonction du nombre d'élèves, et attribués par paliers de demi-équiva-

maternels et primaires.

lents temps plein (ETP).

Du coup, la nouvelle grille de calcul de l'encadrement ne demandera plus d'atteindre le nombre de 40 élèves pour obtenir 2,5 ETP. L'évolution pourrait donc donner un emploi pour une classe de 6 à 19 élèves, 1,5 ETP pour 20 à 25 élèves, 2 pour 26 à 35. Dès le 35^e élève, le ratio enseignants-enfants est revu à la hausse en faveur de l'encadrement en personnel enseignant : 2,5 équivalents temps plein pour 36 à 45 élèves, 3 ETP pour 46 à 61 enfants...

"Ce nouveau tableau du calcul de l'encadrement, se réjouit le gouvernement, permet de toujours demeurer en moyenne sous la barre des 20 élèves par emploi généré. Dans l'ancien tableau de calcul, cette limite était dépassée, frôlant souvent les 22 enfants par enseignant."

"L'implémentation de cette nouvelle mesure d'encadrement, précise-t-il encore, correspond à un investissement de 16 550 982 euros par an."

Notons que, de surcroît, le gouvernement a décidé de mettre en place une aide administrative ou éducative pour les directions des établissements scolaires d'enseignement maternel et primaire.

Cet accord, intervenu la semaine dernière également, permettra aux directions d'école d'obtenir une aide administrative ou éducative. Conformément également à la philosophie du Pacte d'excellence, cela devrait leur permettre de dégager du temps pour exercer leur "leadership pédagogique", espère la ministre. Son souhait est d'atteindre l'objectif d'un équivalent temps plein pour 500 élèves.

BdO

Le gouvernement a également décidé de mettre en place une aide administrative ou éducative pour les directions des établissements scolaires